



Communauté de Communes

Délibération n°2024/107

Date d'envoi convocation : 27/06/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 75

Présents : 51

Absents : 29

- dont suppléés : 5

- ayant donné pouvoir : 13

Votants : 64

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à Marolles-les-Braults.

Présents :

CHAILLOU Géraldine, FONTENAY Vincent, MEUNIER Fabrice, PLEVER Marie-Laure, LEMONNIER Thierry, JARRY Laëtitia, LECESVE Loïc, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, BOULAY-BILLON Sylvie, COUDER Michel, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURASIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEAUCHEF Frédéric, ETIENNE Jean-Michel, MARCADÉ Arlette, PLESSIX Sandrine, DEROYE Christelle, GARNIER Anne-Marie, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, TOUZARD Olivier, JEUSSELIN Hubert, MORIN Luc, GUIBERT Jean-Denis, MOULARD Claudie, BOSSEAU Lucien, MORIN Claude, GODIMUS Jean-Luc, DUBREUIL Sylvie, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, FORTIN Pierre, RICHARD Philippe, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, COLIN Serge, BOURMAULT André (suppléant), GODMER Joël (suppléant), Gérard LANTENOIS (suppléant), DENDELEUX Michel (suppléant), FRENEHARD Bruno (suppléant)

Absents excusés :

- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à CHAILLOU Géraldine
- MAUTIN Guillaume donnant pouvoir à JARRY Laëtitia
- COURTAN Nathalie donnant pouvoir à LEMONNIER Thierry
- AMBROIS Katia donnant pouvoir à MANUEL Patrick
- HASTAIN Mélanie donnant pouvoir à FORTIN Pierre
- EVRARD Gérard donnant pouvoir à BEAUCHEF Frédéric
- BELLUAU Francis donnant pouvoir à GARNIER Anne-Marie
- LEROI Annick donnant pouvoir à de VILMAREST Eric
- AUBRY Geneviève donnant pouvoir à DEROYE Christelle
- CHALM GOUIC Jocelyne donnant pouvoir à RICHARD Philippe
- VOVARD Dominique donnant pouvoir à DUBREUIL Sylvie
- CHOPLIN Jean-Bernard donnant pouvoir à BOTHEREAU Laurent
- COSME Guy donnant pouvoir à TISON Gaëlle
- CORNUEIL Didier remplacé par BOURMAULT André suppléant
- MENAGER Fabienne remplacée par GODMER Joël suppléant
- MULOT Jean remplacé par FRENEHARD Bruno suppléant
- DUTERTRE Annick remplacée par Gérard LANTENOIS suppléant
- CRINIER Loïc remplacé par DENDELEUX Michel suppléant
- CECONI Nadine, BOTTRAS Thierry, SEILLE Bernard, LOISEAU Christophe, CHAMPCLOU Pascal, MICHEL Bernard

Absents :

BASSELOT Patrice, ANDRY Virginie, FROGER Barbara, ORY Margaux, DELAUNAY Jérôme,

Secrétaire de séance : TISON Gaëlle



Communauté de Communes

Délibération n°2024/107

➤ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE NORMAND**

Par courrier du 21 mai dernier, la Communauté de communes les Collines du Perche Normand nous a informés avoir lancé en janvier 2023 l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié.

Conformément à l'article L1214-36-1 du Code des transports, la Communauté de Communes Maine Saosnois, en qualité de Personne Publique Associée, est invitée à donner un avis sur ce projet.

À la suite de la prise de compétence mobilité, le 1^{er} janvier 2021, la Communauté de communes Les Collines du Perche Normand doit assurer des services de mobilités (transport à la demande, développement des mobilités actives, et des mobilités solidaires...).

Cette étude servira de feuille de route opérationnelle en matière de mobilité à l'échelle du territoire. Le Plan de Mobilité Simplifié fixe les orientations et de nombreuses actions en matière de développement des mobilités, d'essor des modes actifs (vélos, marche à pied...) et plus globalement des modes alternatifs à l'usage de l'automobile individuelle (autosolisme).

La stratégie s'appuie donc sur 13 actions réparties en 4 axes de travail :

- Axe 1 : les transports collectifs,
- Axe 2 : le développement du vélo,
- Axe 3 : la diminution de l'autosolisme,
- Axe 4 : l'information et la solidarité.

Le rapport se décompose en quatre parties : introduction, synthèse du diagnostic, étapes de co-construction de la stratégie, détail des actions, et enfin synthèse du plan d'action.

Chacune des actions retenues a été déclinée en une fiche, déclinant de manière opérationnelle les moyens potentiels à mettre en œuvre, le calendrier, les acteurs à mobiliser et leurs rôles, ainsi que des éléments de coûts.

L'intégralité du rapport final est consultable aux bureaux de la Communauté de communes à Mamers.

La Commission Aménagement du Territoire, réunie le 19 juin dernier, a émis un avis favorable au Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de communes des Collines du Perche Normand.

Le Président demande au conseil d'émettre un avis.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable au Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de communes des Collines du Perche Normand ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric BEAUCHEF